

Titre du rapport :	
Accord de consortium du Pôle d'Ingénierie et de Management	
Rapporteur (s):	Président : Nicolas CHAILLET
	Chargé de mission PIM : Bernard CRETIN
Service – personnel référent	Christèle MARCHAND
Séance du Conseil d'administration	31 mai 2017
Pour délibération	
Pour échange/débat, orientations, avis	
Pour information	
Autre	

Le préambule des statuts d'UBFC précise que : « Se constitueront au sein d'UBFC des pôles thématiques desquels émergeront, par la force de proposition des enseignants-chercheurs et des chercheurs, non seulement des projets scientifiques mais aussi des projets pédagogiques qui leur seront étroitement liés. (...) Un premier pôle, dans le domaine de l'ingénierie et du management, est d'ores et déjà prêt à fonctionner, rassemblant dans une même dynamique les forces des deux universités pluridisciplinaires, de l'université de technologie et des écoles d'ingénieurs et de management membres d'UBFC. »

Le pôle d'ingénierie et de management a vocation à établir des synergies avec les universités pluridisciplinaires au sein d'UBFC, en lien avec tous les membres et composantes, ainsi qu'à développer des projets spécifiques entre les membres du pôle.

Il regroupe des établissements tous membres d'UBFC :

- des instituts et grandes écoles : AgroSup Dijon, ENSAM, ENSMM, Groupe ESC Dijon, UTBM;
- des composantes de l'uB : ESIREM, ISAT, IAE DIJON ;
- des composantes de l'UFC : ISIFC et IAE Besançon ;

Anciennement regroupés au sein de l'association Polytechnicum, les établissements membres de ce regroupement, dont le périmètre a évolué, poursuivent désormais leurs collaborations au sein d'UBFC en constituant le Pôle d'Ingénierie et de Management d'Université Bourgogne Franche-Comté.

Composé d'entités délivrant notamment des diplômes reconnus par la CTI et la CEFDG ou délivrant des diplômes nationaux de master dans le domaine du management, ce Pôle s'inscrit pleinement dans la démarche d'UBFC et a pour ambition de développer en son sein un nouveau projet commun, en lien avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et du monde socio-économique.

L'engagement des établissements membres de coopérer, à répondre ensemble à des objectifs fondateurs et à mettre en place des projets communs qui en découleront, se matérialise par la signature d'un accord de consortium précisant les points constitutifs du pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC.

Cet accord définit entre autres :

- le périmètre du consortium ;
- les objectifs partagés ;
- la description du projet ;
- l'organisation : gouvernance et organisation opérationnelle ;
- le financement.

Cet accord de consortium a fait l'objet d'un vote favorable de l'ensemble des conseils d'administration des établissements concernés et des conseils de gestion, des écoles et instituts internes concernées.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir approuver l'accord de consortium du pôle d'Ingénierie et de Management d'UBFC.